

Cosmo5 France

Société par actions simplifiée au capital de 72.350 euros

Siège social : 19, rue Martel, 75010 Paris

437 585 680 R.C.S. Paris

(la « **Société** »)

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DES ASSOCIÉS DE LA SOCIÉTÉ

EN DATE DU 13 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le treize février,

Les soussignées :

– [...],

détenant ensemble l'intégralité des actions représentant la totalité du capital social et des droits de vote de la Société (les « **Associés** »),

après avoir pris acte que la société Vitaia, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé 23, rue chemin de la Fontaine, 38320 Tignieu-Jameyzieu, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 532 952 645 R.C.S. Vienne (« **Vitaia** »), a fait part de sa démission de ses fonctions de directeur général de la Société (le « **Directeur Général** ») ;

après avoir pris connaissance des documents suivants :

– un exemplaire des statuts en vigueur de la Société (les « **Statuts** ») ; et

– la lettre de démission de Vitaia de ses fonctions de Directeur Général,

(les « **Documents Visés** »),

ont adoptés, conformément aux modalités des statuts de la Société, les décisions suivantes :

1) prise d'acte de la démission de Vitaia de ses fonctions de Directeur Général ;

2) pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales.

Les Associés reconnaissent qu'ils leur ont été communiqué, dans les délais requis, la totalité des Documents Visés et informations dont la communication est rendue obligatoire par les dispositions légales, réglementaires ou statutaires et ainsi pouvoir se prononcer en toute connaissance de cause sur les décisions et résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIÈRE DÉCISION

Prise d'acte de la démission de Vitaia de ses fonctions de Directeur Général

Les Associés, après avoir pris connaissance des Statuts et de la lettre de démission de **Vitaia**, société à

responsabilité limitée, dont le siège social est situé 23, rue chemin de la Fontaine, 38320 Tignieu-Jamezyieu, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 532 952 645 R.C.S. Vienne, de ses fonctions de **Directeur Général**,

prennent acte de la démission de Vitaia de son mandat de Directeur Général à compter de ce jour,

décident, qu'il ne sera procédé à la nomination d'aucun nouveau Directeur Général.

Cette décision est adoptée par les Associés.

DEUXIÈME DÉCISION

Pouvoir en vue de l'accomplissement des formalités légales

Les Associés **décident** de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder à toutes les formalités prescrites par la loi relativement aux délibérations adoptées aux termes des présentes résolutions.

Cette décision est adoptée par les Associés.

Extrait certifié conforme par le Président

Signed by:

3278D338E90948A...

Labelium International

Représentée par Syvac Management S.L.

Elle-même représentée par Monsieur Sylvain Bonnevide